DÉCISION DE LA COMMISSION

du 23 juillet 1993

portant approbation de certains plans d'intervention destinés à la lutte contre la fièvre aphteuse

(93/455/CEE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu la directive 90/423/CEE du Conseil, du 26 juin 1990, modifiant la directive 85/511/CEE établissant des mesures communautaires de lutte contre la fièvre aphteuse, la directive 64/432/CEE relative à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine et la directive 72/462/CEE concernant des problèmes sanitaires et de police sanitaire lors de l'importation d'animaux des espèces bovine et porcine, de viandes fraîches ou de produits à base de viande en provenance de pays tiers [1], et notamment son article 5 paragraphe 4,

considérant que, en arrêtant la décision 91/42/CEE [2], la Commission a déjà fixé les critères applicables à l'élaboration de plans d'intervention destinés à la lutte contre la fièvre aphteuse ;

considérant que certains États membres ont présenté des plans d'intervention nationaux, en vue de leur approbation ; qu'il ressort de l'examen de ces plans que ceux-ci permettent la réalisation des objectifs visés et satisfont à tous les critères fixés par la décision 91/42/CEE ;

considérant que les mesures prévues par la présente décision sont conformes à l'avis du comité vétérinaire permanent,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION :

Article premier

Les plans d'intervention destinés à la lutte contre la fièvre aphteuse et présentés par les États membres énumérés à l'annexe sont approuvés.

Article 2

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 23 juillet 1993.

Par la Commission
René STEICHEN
Membre de la Commission

ANNEXE

Les plans d'intervention destinés à la lutte contre la fièvre aphteuse et présentés par les États membres suivants sont approuvés :

Belgique
Danemark
Allemagne
Grèce
Espagne
France
Irlande
Italie
Luxembourg
Portugal
Royaume-Uni

---

[1] JO n° L 224 du 13. 8. 1990, p. 13.
[2] JO n° L 23 du 29. 1. 1991, p. 29.